

Département du Calvados

Mairie de Feuguerolles-Bully

Séance du conseil municipal du Jeudi 17 juin 2021 à 20h30

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 17 juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle multi-activités, sous la présidence de Monsieur Franck ROBILLARD, maire.

Présents : Laurence Adam, Valérie Albareda, Olivier Davy, Clarisse Fougeray, Nicolas Gilles, Thierry Goux, Julie Lemièrre, Eric Montaigne, Bruno Onfroy, Olivier Pinel, Julia Quellien, Franck Robillard, Sandrine Roullier

Procuration : Sarah Balouka à Olivier Pinel, Sonia Pupin à Franck Robillard

Absents :

Secrétaire de séance : Eric Montaigne

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du conseil de mai
2. Création d'un poste d'agent d'entretien
3. Emplois saisonniers
4. PLUi
5. Pacte de gouvernance
6. SDEC : Présentation du bilan énergétique dans le cadre du CEP
7. SDEC : Transfert compétence « Energies Renouvelables » - Etat des lieux contradictoire
8. Projet de « Forest School »
9. Emprunt financement travaux gymnase.

Questions et informations diverses

- Terrain ancienne décharge

1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 20 mai 2021

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu.

2- Création d'un poste d'agent d'entretien

Julia Quellien expose au conseil municipal que suite au départ à la retraite de Monique Menoyot et à la mutation de Patricia Guilbaut pour le poste de responsable de cantine (SIVOM), la commune a besoin de recruter un adjoint technique pour effectuer l'entretien des bâtiments communaux (médiathèque, mairie, SMA, gymnase et salle des Ammonites). Julia Quellien présente un tableau détaillant les horaires d'interventions sur les différents bâtiments en fonction des heures d'accueil et d'ouverture au public.

Dans un premier temps, c'est un contrat de 12h30 par semaine qui sera proposé puis à la réouverture du gymnase (suite à sa rénovation), 5h seront ajoutées au contrat.

3- Emplois saisonniers

-Délibération 49/2021-

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir désherbage de la voirie et des terrains communaux, arrosage, nettoyage des chemins et sentiers communaux, travaux de peinture dans la maison communale.

Il propose à l'assemblée :

- la création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 20h.
- Ces emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 1 mois maximum courant sur la période du 26 juin au 31 août.
- La rémunération des agents sera calculée sur la base de l'indice majoré de l'échelle C1.
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Après délibération, le conseil municipal, accepte les propositions ci-dessus.

4- PLUi

-Délibération 50/2021-

Olivier Davy expose au conseil municipal son échange avec Rémy Guilleux concernant le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Celui-ci détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols, mais à la différence du PLU, élaboré à l'échelle communale, il vise à une échelle intercommunale les problématiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacements sur la base d'un projet de territoire partagé par la commune et l'intercommunalité.

Le PLUi devait être mis en place au 1^{er} janvier 2021 mais a été repoussé à cause des conditions sanitaires liées à la Covid. Il sera appliqué au 1 juillet 2021 sauf si opposition de l'intercommunalité.

Monsieur le Maire propose de passer au vote pour le transfert du PLU à la Communauté de Communes Vallée de l'Orne et de l'Odon.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, s'oppose par 11 voix, 1 abstention et 3 voix favorables.

5- Pacte de gouvernance

-Délibération 51/2021-

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la loi n°2019-1461 du 28 décembre 2019 dite « Engagement et Proximité » vise à revaloriser la commune et à la remettre au cœur de la démocratie. Elle modifie un grand nombre de règles techniques applicables aux collectivités et à leurs groupements, et l'ensemble de ses dispositions immédiates.

Dans ce cadre, conformément à la loi et après avoir engagé un débat sur le sujet, l'assemblée communautaire a approuvé, par délibération 2020/106 du 24 septembre 2020, la rédaction d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public.

Ce pacte doit permettre de faciliter le dialogue, la coordination, l'association ou encore prévoir certaines délégations aux communes dans le but de renforcer les liens entre l'intercommunalité, les maires et leurs équipes. Sa rédaction a été approuvée par délibération n°22021/013 du 25 février 2021. Celui-ci doit être adopté dans un délai de neuf mois à compter du renouvellement général après avis des conseils municipaux des communes membres, rendus dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte.

Le conseil municipal, a entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le pacte de gouvernance entre les communes et la communauté de communes, tel qu'il est annexé à ce compte rendu.

6- SDEC : Présentation du bilan énergétique dans le cadre du CEP

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le suivi énergétique du patrimoine de la commune portant sur les données 2020. On constate une baisse des consommations d'énergie facturées de 14%.

Les principaux points à retenir sont la baisse des consommations d'électricité sur tous les bâtiments, la baisse des consommations de gaz naturel sur tous les bâtiments également, à l'exception de la salle des Ammonites et du groupement scolaire, ainsi que la baisse sur l'éclairage public suite aux révisions des heures de coupure nocturne et aux remplacements des matériels en place.

Monsieur le Maire fait également part des actions qui restent à traiter proposées par le SDEC pour continuer à réduire notre consommation. Notamment en poursuivant le relamping LED à l'école et la mairie, en réalisant l'isolation des combles à la médiathèque ou encore en changeant les dernières fenêtres simple vitrage de la mairie.

7- SDEC : Transfert compétence « Energies Renouvelables » - Etat des lieux contradictoire
-Délibération 52 /2021-

Monsieur le Maire rappelle que la commune a décidé de transférer au SDEC ENERGIE la compétence « énergies renouvelables » pour le projet photovoltaïque sur le toit du gymnase de Feuguerolles- Bully par délibération du 18 octobre 2018.

Le transfert est effectif, après approbation d'un état contradictoire du patrimoine entre la commune et le SDEC ENERGIE.

La commune n'ayant aucun ouvrage d'énergies renouvelables à la date du transfert, le montant du patrimoine est donc de 0.00€

Ce montant est inscrit à l'inventaire de la commune au titre des énergies renouvelables.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le montant proposé par le SDEC ENERGIE et retient comme valeur du patrimoine le montant de 0.00€

8- Projet de « Forest School »

-Délibération 53 /2021-

Monsieur le Maire expose au conseil municipal son échange avec l'association l'Arbre de Vie, qui souhaite créer une école hors contrat avec l'éducation nationale, qui utilise la nature comme support pédagogique d'apprentissage, sur le principe des Forest Schools, telles qu'elles existent chez plusieurs de nos voisins européens.

Les atouts de la pédagogie de la nature sont nombreux :

- Plusieurs recherches mettent en avant les bienfaits du contact avec la nature, qui favoriserait une meilleure santé physique et psychique.
- Elle permet également de développer la motricité. L'enfant y découvre ainsi ses capacités et ses limites.
- Le contact régulier avec la nature favorise aussi le développement intellectuel et surtout la créativité.
- La nature est aussi le lieu de développement de compétences sociales essentielles : prendre soin du vivant, de l'autre, de l'empathie...
- De plus, des études ont montré le rôle de la sensibilisation à la découverte de la nature dans des comportements « écologiques » : Plus nous sommes « sensibles » à la nature, plus nous adoptons des comportements la protégeant.

L'école suivra les programmes officiels de l'éducation nationale en proposant simplement aux enfants de parvenir à maîtriser les connaissances attendues d'une autre manière.

Cette association souhaite recruter un enseignant qui utilisera la pédagogie active comme par exemple la pédagogie par le jeu et de projet en s'inspirant des pédagogues qui ont donné naissance à des pédagogies connues comme la méthode Freinet, Montessori, Decroly ou Reggio-Emilia.

Dans ce but, l'association recherche un lieu sur lequel installer des locaux de type habitat léger, c'est pourquoi elle s'est tournée vers Monsieur le Maire.

Après délibération sur ce projet le conseil municipal refuse la mise à disposition d'un terrain à l'association l'Arbre de Vie par 6 voix contre, 7 abstentions et 2 voix pour.

9- Emprunt financement travaux gymnase.

-Délibération 54 /2021-

Olivier Pinel rappelle que lors du dernier conseil il avait présenté une étude de financement réalisée auprès de trois banques différentes pour la rénovation du gymnase. Il précise que le taux devait être renégocié pour l'emprunt actuel et la globalisation de l'emprunt envisagé. Il présente donc au conseil le nouveau taux du Crédit agricole de 1.24% sur 25 ans.

Après délibération, le conseil vote à l'unanimité la proposition de globaliser l'emprunt existant avec celui déjà en cours (construction de la SMA) que la commune devra faire pour la rénovation du gymnase.

Le conseil vote également à l'unanimité de retenir la proposition du Crédit Agricole pour un taux fixe de 1,24 sur 25 ans.

Questions et informations diverses

- Nicolas Gilles propose au conseil municipal le reboisement par l'association de chasse du terrain de l'ancienne décharge. Cela permettrait à la nature de reprendre plus vite ses droits et ne demanderait qu'un débroussaillage annuel que se propose de faire les chasseurs.

Après délibération le conseil municipal vote par 14 voix pour et une abstention le reboisement du terrain de l'ancienne décharge par les chasseurs et demande un schéma prévisionnel pour connaître les détails de cette réimplantation (espèces, nombre d'arbres...)

- Monsieur le Maire demande les disponibilités de chacun pour la préparation des bureaux de vote samedi.

- Monsieur le Maire informe que le désamiantage du gymnase est terminé et que la toiture sera enlevée dès lundi.

- Monsieur le Maire informe que les travaux dans le Moulin à Voide débutent mercredi 23 juin.

- Monsieur le Maire informe que le conseil municipal du mois de juillet sera le mardi 13 juillet. Julia Quellien demande à ce que des courriers soient envoyés aux habitants de la Place du Hamel pour stopper le dépôt de déchets verts dans le Parc.

- Julia Quellien informe que le forum des associations se déroulera à Maltot le 11 septembre de 14h30 à 17h30.

- Olivier Davy informe que la commune a reçu le label national 3 étoiles pour « les villes et villages étoilés ». Il évoque que pour obtenir les deux étoiles restantes, il faudrait stopper l'affichage lumineux intempestif, descendre certains lampadaires, baisser le nombre de points lumineux ou encore poursuivre la sensibilisation des habitants.
- Sandrine Roullier demande à ce que la sécurité rue du Bosq soit revue. La circulation des voitures dans cette rue est plus importante et beaucoup trop vite. Le conseil propose d'installer deux coussins berlinois pour diminuer la vitesse. Les vélos roulent également trop vite entre le carrefour rue du Bosq et chemin des bois, ainsi il faudrait installer un stop. Thierry Goux se charge de demander un devis pour les coussins berlinois ainsi que pour le stop.
- Thierry Goux fait retour au conseil municipal de plaintes d'habitants du Moulin à Voide concernant la vitesse de circulation de voiture. Un courrier sera donc envoyé aux personnes concernées.
- Thierry Goux informe qu'il va redamer le terrain de pétanque du Parc mercredi 23 juin et demande des bénévoles.
- l'ARD va être informée concernant l'ouverture et l'installation d'un portail route du Pont du Coudray.

Séance levée à 23h10